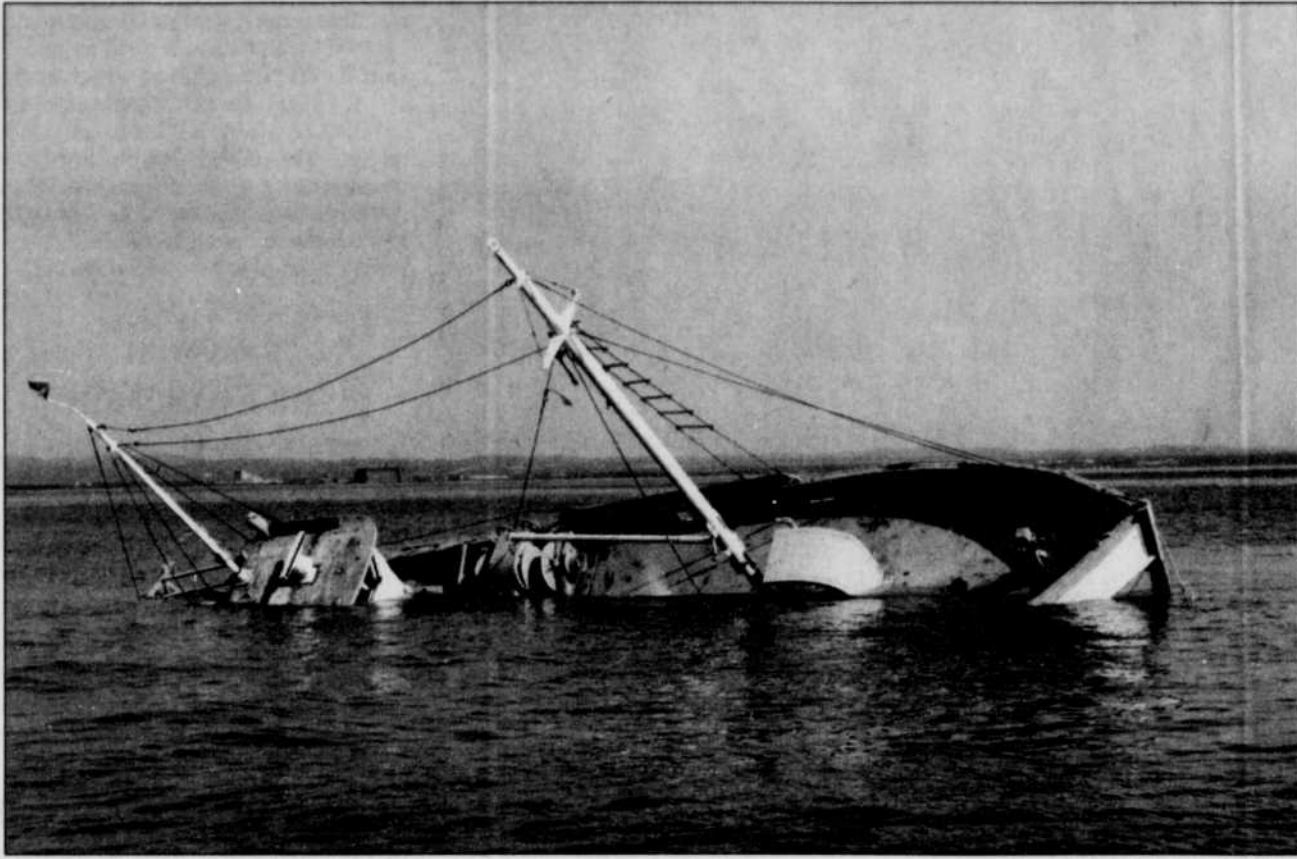


L'EST ET LA CÔTE-NORD



Sabordage d'un bateau



COLLABORATION SPÉCIALE, NICK TALBOT

On a coulé volontairement un bateau de pêche de 70 tonnes, en fin de semaine, dans la baie de Sept-Îles. Le « Jean-Jacques S. », qui a fait partie du paysage nord-côtier durant 40 ans, sera dorénavant une attraction touristique pour les amateurs de plongée sous-marine. Le navire de 60 pieds avait été construit en 1956 et avait connu une belle carrière de bateau de pêche au flétan, avant d'être transformé en navire expérimental. En 1985, son propriétaire, le capitaine Clément Soucy, avait décidé de le céder au Musée régional de la Côte-Nord. L'an dernier, construction du nouveau poste de police oblige, la ville de Sept-Îles l'a cédé au club de plongée sous-marine local qui, au lieu de le détruire, lui a trouvé une retraite bien au frais. R. S.

RIMOUSKI

19 détenus retournent à l'école... en prison

ERNIE WELLS

Collaboration spéciale

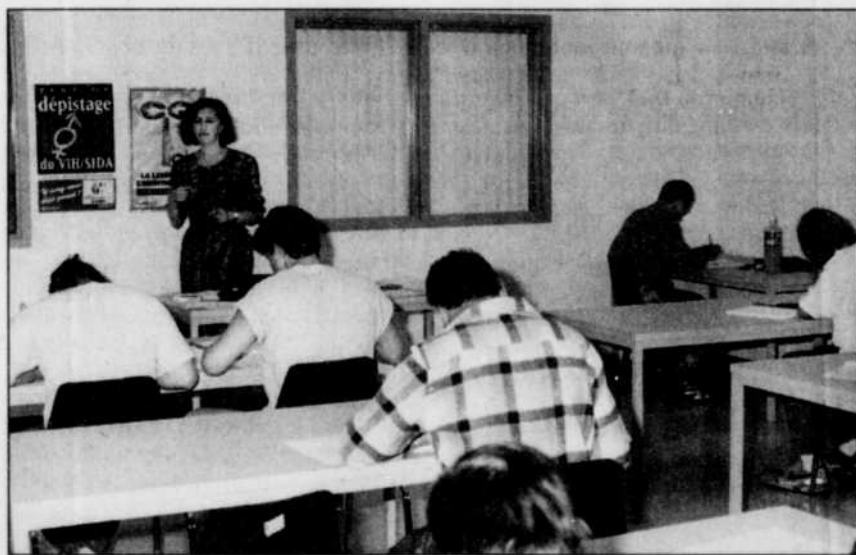
■ RIMOUSKI — Dix-neuf détenus du Centre de détention de Rimouski ont retourné en classe hier. Mais sans faire l'école buissonnière, puisque les bancs d'école sont à l'intérieur des murs de l'établissement carcéral.

Pour la première fois de son histoire, le Centre de détention de Rimouski, en collaboration avec la commission scolaire la Neigette, propose à sa clientèle carcérale un programme de formation scolaire sur mesure.

Sur les 75 détenus, 19 ont adhéré à cette formation sur une base volontaire. La grille de cours comprend du français et des mathématiques, ainsi que des cours de développement social et personnel.

« C'est un programme pour intéresser les décrocheurs et leur proposer une formation pendant toute la durée de leur sentence. Les détenus deviennent admissibles à des absences temporaires et à des libérations conditionnelles, en fonction de l'intérêt que l'individu démontre à poursuivre ses études », a précisé le directeur du Centre de détention de Rimouski, M. Roger Breton.

Trois membres de la CS Neigette, M^{me} Diane Descôteaux et MM. Serge-Éric Mercier et Gaétan Loof, ont élaboré le



L'enseignante Marie-Hélène Langlais dispense les cours à raison de quatre heures par jour, du lundi au vendredi.

programme en collaboration avec la responsable des services professionnels du Centre de détention de Rimouski, M^{me} France-Sylvie Loisel.

« Ce programme est là pour rester. Il est disponible sur une base volontaire, mais il s'inscrit dans le plan de séjour du détenu et ce qu'il entend faire après son incarcération. Le détenu qui est intéressé est soumis à un test qui précise son niveau de connaissances et il reçoit ensuite une formation appropriée. En fait, le Centre de détention devient un nouveau point de services pour la commission scolaire la Neigette », a indiqué M^{me} Loisel.

Les cours sont dispensés par une enseignante, M^{me} Marie-Hélène Langlais, au rythme de quatre heures par jour, du lundi au vendredi.

La compagnie Québec-Téléphone participe aussi à la réalisation de ce programme scolaire grâce aux revenus du système Débitel. Une partie du coût des appels des détenus, qui sont tous acheminés à frais renversés, est versée au Fonds des personnes incarcérées et dans ce cas, à payer une partie de la facture de 5000 \$ qu'il en coûte au Centre de détention de Rimouski pour la formation scolaire de ses détenus.

DÉCENTRALISATION DES POUVOIRS

Diane Drouin se sent un peu mise à l'écart du débat

MARIE-LISE DIONNE

Collaboration spéciale

■ GASPÉ — La présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), Diane Drouin, avoue se sentir un peu mise à l'écart du débat sur la décentralisation des pouvoirs administratifs et politiques, qui pour l'heure se joue davantage entre Québec et les municipalités.

M^{me} Drouin déplore que les discussions actuelles se fassent à deux, soit entre Québec et les régions, plutôt qu'à trois. « Si on parle de gestion de bâtisse, de transport, de fiscalité, on est deux gouvernements locaux sur

un même territoire à taxer les mêmes citoyens. Dans notre esprit, on ne peut pas parler de réformer la fiscalité municipale sans toucher la fiscalité scolaire », admet celle qui représente 137 commissions scolaires au Québec.

DÉCÈS

La présidente est d'autant plus déçue de la tournure des événements que depuis deux ans sa fédération, conjointement avec l'Union des municipalités, réclame au gouvernement provincial la création d'une table tripartite où les municipalités, les commissions scolaires pourraient discuter de décentralisation avec le gouvernement.

« Au lieu de cela, présentement on parle d'un document Québec-municipalités; les commissions scolaires sont absentes. M. Jean Garon (ministre de l'Éducation) a préféré ne pas

nous faire une place à cette table », poursuit Diane Drouin.

La présidente de la FCSQ affirme que, selon les désirs du ministre Garon, les commissions scolaires devront attendre la conclusion des États généraux sur l'Éducation avant de discuter « régionalisation » avec le gouvernement.

Pendant ce temps, la Fédération des commissions scolaires vient d'obtenir du ministre d'État Guy Chevrette l'assurance qu'elle sera consultée avant l'élaboration du livre blanc sur la décentralisation, ce qui met un peu de baume sur ses inquiétudes.

D'autre part, la FCSQ, qui comme toujours compte rester neutre dans le débat référendaire, croit toutefois que rien n'empêche une décentralisation significative vers les CS, surtout pas le cadre constitutionnel.

Les policiers prêts à aller en cour

Rimouski veut les obliger à résider sur son territoire

ERNIE WELLS

Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — La ville de Rimouski n'en démord pas et veut rendre plus étanche son règlement obligeant ses policiers et pompiers à demeurer dans les limites de la municipalité.

« C'est une question de sécurité, de solidarité et de respect pour la ville et les gens qui les paient », soutient le maire Michel Tremblay.

Le conseil vient d'adopter une résolution afin de modifier le règlement existant qui prévoit déjà cette obligation, mais qui est contesté par les policiers. Rimouski fait donc valoir l'aspect sécurité pour rendre plus étanche cette obligation de demeurer dans les limites de la ville.

Selon le maire Tremblay, certains policiers demeurent à plus de 15 kilomètres des limites de Rimouski ce qui, selon lui, complique leur tâche lorsque vient le temps de répondre à un appel d'urgence.

« En plus, ce sont des employés de Rimouski. Pour nous, c'est une question de meilleur fonctionnement et de meilleur service possible », indique le maire Tremblay qui est prêt à se rendre devant les tribunaux pour obtenir gain de cause. Et comme il le dit, « ça sera une occasion pour les autres ca-

tégories d'employés de la ville, qui vivent à l'extérieur des limites de la municipalité, de régulariser aussi leur situation ».

Du côté des policiers, on se prépare déjà à un affrontement juridique qui, selon le président de la Fraternité des

39 policiers syndiqués de Rimouski, l'agent Hermel Sénéchal, va coûter cher inutilement.

« On va se battre jusqu'au bout et ça coûtera ce que ça coûtera », a dit le porte-parole syndical, qui reconnaît que deux agents demeurent à l'extérieur des limites de la ville, dans des résidences qui sont la propriété de leur conjointe.

« L'un d'eux a reçu une lettre de la ville l'obligeant à revenir habiter à Rimouski dans un délai de six mois. On ne commencera pas à séparer des couples », a dit le policier Sénéchal, pour qui l'aspect de la sécurité évoqué par le maire Tremblay est un faux prétexte.

Un débat qui risque d'être long.

« On ne commencera pas à séparer les couples »

QUÉBEC

L'histoire de « Sophie »

Facultés affaiblies, accident et son amie meurt

ANNIE MORIN

Le Soleil

QUÉBEC — Francis Laroche, un jeune homme de 20 ans domicilié à Beauport, a été accusé de conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort, hier, au palais de justice de Québec. Son amie Claudia Michaud, 18 ans, également de Beauport, est décédée à la suite d'un capotage survenu dans la nuit de dimanche à hier. Un scénario qui rappelle la pub de la SAAQ, à la télévision, quand le conducteur crie « Sophiiiie! ».



COLLABORATION SPÉCIALE, RENÉ MATHIEU

Francis Laroche se cachait le visage, hier, avant sa comparution.

L'accident s'est produit vers 3 h 15 hier, sur l'autoroute de la Capitale, près de la sortie Pierre-Bertrand. Un seul véhicule, celui dans lequel prenait place la victime, a été impliqué. Cinq jeunes voyageaient à bord; le conducteur était en état d'ébriété.

Des témoins ont vu l'automobile conduite par le jeune Laroche filer à vive allure et faire de nombreux zig-zags avant que ce dernier ne perde définitivement le contrôle. La voiture a fait plusieurs tonneaux avant de se retrouver dans le fossé. Claudia a perdu la vie à ce moment.

Laroche a également été accusé de conduite avec facultés affaiblies ayant causé des blessures. Kathleen Gagnon, une jeune fille de 18 ans de Charlesbourg, a été blessée sérieuse-

ment lors de l'accident mais les médecins ne craignent pas pour sa vie. Les deux autres occupants souffrent de blessures légères.

Francis Laroche s'en est tiré indemne: il a même pu passer la nuit de dimanche à lundi en prison. Comme il ne possède aucun antécédent judiciaire, il a été relâché.

Les policiers n'ont pas encore reconstitué le fil des événements. Ils seront à même d'expliquer les circonstances de la tragédie probablement aujourd'hui.

BAIE-COMEAU
Accident mortel

Vendredi, vers 15h45, une collision entre deux véhicules sur le boulevard Lasalle à Baie-Comeau a coûté la vie à Donald Bouchard, 58 ans, résidant à Baie-Comeau. M. Bouchard traversait le boulevard en direction nord quand une voiture circulant en direction est l'a heurté de plein fouet. Les pinces de décarcuration ont été utilisées pour libérer la victime. Son décès a été constaté au centre hospitalier de Baie-Comeau quelques minutes plus tard. Une enquête a été ouverte. A.M.

un bilan positif de sa deuxième année d'activités culturelles et de plein air. Au plan financier, le budget de 35000\$ a même dégagé un léger surplus. La programmation culturelle a suscité un grand intérêt du public, notamment le deuxième Symposium de peinture et le Théâtre des Prés qui a donné 26 représentations pour près de 2000 entrées. Du 19 au 22 septembre 1996, Saint-Germain sera la plaque tournante du développement local au Québec en milieu rural en accueillant le premier Rendez-vous des acteurs du développement en milieu rural où l'on attend plus de 200 participants. C.T.

RIVIÈRE-DU-LOUP
Entente intermunicipale

La ville de Rivière-du-Loup vient de signer une cinquième entente intermunicipale en matière de loisirs avec la municipalité de Saint-Antoine, donnant ainsi aux résidents de cette municipalité accès aux plateaux sportifs et équipements culturels aux mêmes conditions qu'à ceux de Rivière-du-Loup. Quatre autres municipalités ont paraphé des ententes, soit celles de Cacouna village et paroisse, Saint-Arsène et Saint-Modeste. C.T.

SAINT-GERMAIN-DE-KAMOURASKA
Développement

La Corporation de développement des ressources de Saint-Germain de Kamouraska fait

SAINT-IRÉNÉE
Président d'honneur

Le président de la Société des casinos du Québec, Vincent Trudel, sera président d'honneur du brunch-bénéfice du Domaine Forget de Saint-Irénée qui sera servi le dimanche 15 octobre au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic. L'animation a été confiée à Gregory Charles. L'événement attire environ 600 personnes du monde des arts et des affaires et il permet à l'institution d'amasser plus de 50000\$. Les billets sont en vente à 125\$ l'unité. Pour informations, composez le (418) 452-8111. Le Domaine Forget est une académie de musique et de danse reconnue internationalement. L'institution sera dotée d'une salle de concert ultramoderne à compter du début de la prochaine saison. L'investissement est de 4 millions\$. D.G.



SAINT-ADELME
Le plus vieux thuya

Depuis le début de la saison touristique, quelque 500 personnes se sont rendues admirer le plus gros thuya (cèdre) connu au Québec, dans le rang 7 à Saint-Adelme, près de Matane. Âgé de 350 ans, cet arbre fait 23 pieds de circonférence. Deux autres cèdres de tailles presque aussi imposantes se trouvent à proximité. Les propriétaires sont Cécile Fillion et Raynald Dion de Saint-Luc de Matane. Il est possible de rendre au site les deux prochains dimanches, de 12h à 17h. R.P.

SAINT-OMER
Écrasé

Un résident de Saint-Omer, Oscar Boudreau, est mort hier matin écrasé sous l'arbre qu'il coupait, sur une terre publique située en bordure du chemin du ruisseau de l'Éperlan, à 5 km de Saint-Omer et de Carleton. Le décès de M. Boudreau, qui était âgé de 66 ans, a été constaté vers 11h45 au Centre hospitalier de la baie des Chaleurs de Maria. Son épouse qui l'accompagnait n'a rien pu faire pour le sauver, pas plus qu'un chasseur arrivé sur les lieux de la tragédie. D'autre part, les agents de la SQ sont retournés en forêt quelques heures plus tard afin d'enquêter sur la découverte d'un cadavre dans une forêt de Nouvelle. Les circonstances du décès demeuraient inconnues hier en soirée. G.G.

RIMOUSKI
Une 3e victime

La tragédie routière survenue à Rimouski le samedi 23 septembre, a fait une troisième victime. La conductrice, Nicole Couillard Lepage, 50 ans, est décédée des suites de ses blessures samedi au Centre hospitalier régional de Rimouski. Les autres personnes décédées dans cet accident ont été Linda Langlois, 34 ans et Claudette Martin, 45 ans. Les trois victimes travaillaient au motel Comfort Inn, de Rimouski. Leur véhicule avait été embouti par l'arrière par un lourd fardier. L'inattention du conducteur serait la principale cause de cet accident. Une inspection du camion remorque a révélé que la mécanique était dans un parfait état. E.W.

AVIS
VOTE DES ÉLECTEURS HORS QUÉBEC

Le Directeur général des élections désire aviser les personnes qui veulent se prévaloir du vote hors Québec que leur demande doit avoir été reçue au plus tard à minuit le 9 octobre 1995.

Le Directeur général des élections a décidé de prolonger la période de réception des demandes en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Veillez noter les deux adresses où les formulaires de «Demande de vote par correspondance» sont disponibles et peuvent être acheminés une fois complétés:

Montréal
Directeur général des élections
Vote des Québécois hors Québec
1575, boul. Henri-Bourassa Ouest
Bureau 325
Montréal
H3M 3A9

Québec
Directeur général des élections
Vote des Québécois hors Québec
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy
G1X 3Y5

Des questions? Appelez-nous!

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous, de 9 h à 22 h, sept jours par semaine, en composant:

1 800 461-0422 (sans frais)
(appels en provenance de l'extérieur de la région de Québec) ou

(418) 528-0422
(appels en provenance de la région de Québec)

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais 1 800 537-0644



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
Pierre-F. Côté, C.R.

parce qu'un vote, ça compte

Québec
95
Référendum

414 000\$ de stupéfiants saisis dans le Bas-Saint-Laurent

ANNIE MORIN
Le Soleil

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — La Sûreté du Québec a saisi pour 414000\$ de stupéfiants dans des serres hydroponiques à Lejeune, au sud de Rivière-du-Loup dans le Témiscouata, jeudi.

Les policiers ont fait irruption au 125, route 295, à Lejeune, et procédé à l'arrestation de Stéphane Bédard, 28 ans, qui gérait une serre hydroponique dans une grange près de la résidence. Cent quarante-trois plants de marijuana de trois pieds de hauteur et d'autres articles de consommation de drogue ont été saisis sur les lieux.

Deux heures plus tard, Jean-Yves Brière, 34 ans, et un troisième individu, dont l'identité n'est pas encore disponible, subissaient le même sort au 141, rang 3, toujours à Lejeune. Huit cent un plants de marijuana ont été découverts dans une autre serre hydroponique, elle aussi située dans une grange.

Au total, les policiers ont récolté 944 plants de marijuana, 2,8 kilogrammes de cette même drogue prête pour la

consommation, 271 grammes de haschisch et 2 grammes de PCP, des drogues évaluées à 414000\$ sur le marché.

Les présumés coupables ont comparu vendredi et sont détenus depuis. L'enquête sous cautionnement a débuté hier au palais de justice de Rivière-du-Loup.

Jean-Yves Brière, le propriétaire des deux domaines visités par la police, doit répondre à des accusations de culture hydroponique ainsi que de possession de marijuana et de haschisch dans le but d'en faire le trafic. Stéphane Bédard est lui aussi accusé de culture hydroponique et de possession de marijuana dans le but d'en faire le trafic. Le troisième individu impliqué comparaitra ultérieurement par voie de sommation.

EN BREF

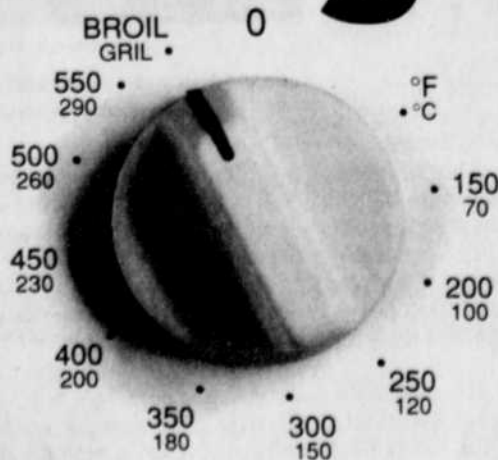
EST DU QUÉBEC
Abolition de la ligne Littoral

La Sûreté du Québec, district Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Les Îles, a aboli la ligne téléphonique 1-800-661-6500, mise sur pied dans le cadre du projet Littoral. Ceci, tout simplement parce qu'elle vient d'implanter un nouveau système de télécommunications assurant la totale confidentialité des appels logés à la SQ. Il faut composer le 1-800-461-2131. R.P.

BAIE-COMEAU
Incendie criminel

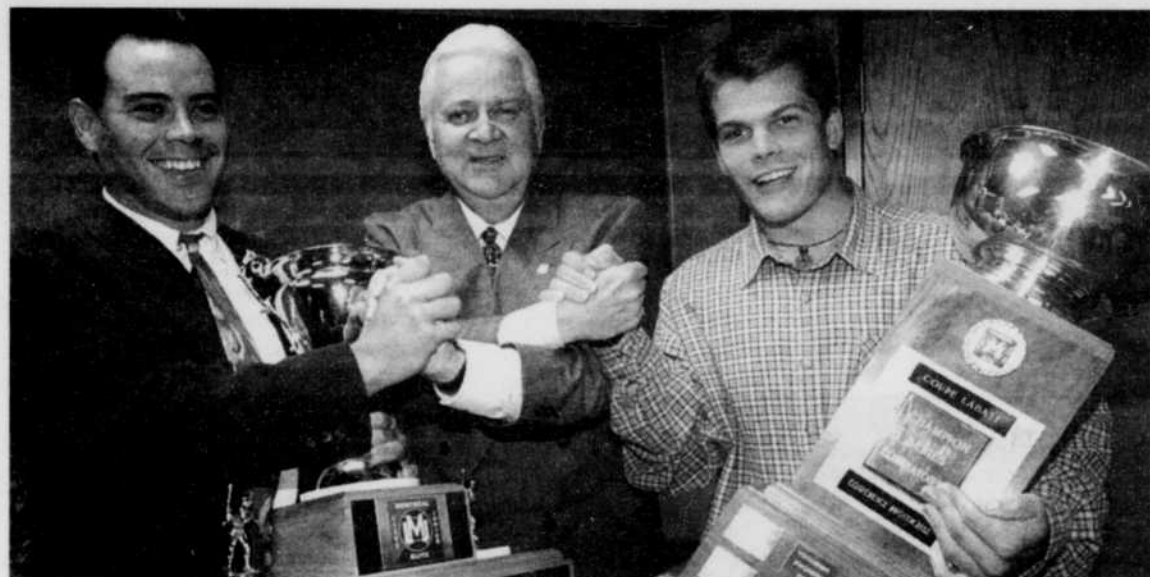
Un incendie criminel a été allumé dimanche vers 19h50 au 1119, rue Comtois, à Baie-Comeau. Son auteur avait tenté l'expérience au même endroit deux jours plus tôt. Les policiers l'ont surpris alors qu'il tentait de mettre le feu à la porte du logement avec un chalumeau. Les dommages sont de 500\$. L'homme, a été incarcéré à Baie-Comeau. Il fera face à des accusations d'incendie criminel, de bris de probation et d'évasion d'une garde légale. A.M.

Régulateur de vitesse



Vous avez atteint votre vitesse de croisière. Veuillez enclencher le régulateur de vitesse, en option, et garder votre ceinture attachée pendant toute la durée du voyage. Merci.

FIREBIRD **PONTIAC**
LA PASSION DE CONDUIRE



Le maire de Charlesbourg, Ralph Mercier, a fêté ses champions, hier soir, à l'hôtel de ville où étaient présents les joueurs des Alouettes, leurs parents, les dirigeants de l'équipe, plusieurs intervenants du baseball dans la région et les conseillers municipaux. Sur la photo, le maire entoure l'entraîneur-chef Martin Pouliot et le cocapitaine des Alouettes, François Laverdière.

Le baseball junior dit non aux 22 ans

Les équipes de la LBMJ votent contre

CARL TARDIF
Le Soleil

■ Contrairement à ce qu'on entendait sur les terrains de balle depuis quelques semaines, les joueurs de 22 ans n'évolueront pas dans la Ligue de Baseball Montréal Junior la saison prochaine. Ainsi en ont décidé les équipes du circuit qui vient de voir les Alouettes de Charlesbourg s'approprier la Coupe du Président.

Dans une réunion tenue dimanche à Montréal, les formations du circuit présidé par Denis Lévesque ont voté contre l'utilisation des 22 ans à 9 contre 4. Ainsi, l'âge limite pour évoluer dans le baseball junior élite demeurera à 21 ans.

«La décision n'est pas finale car Baseball-Québec a le pouvoir d'imposer un règlement qui accepterait les gars de 22 ans. Mais ça me surprendrait qu'on ne tienne pas compte de la volonté de la ligue concernée», indique Jean-Marc Mercier, vice-président de la LMJ.

Ce qu'a tout de suite confirmé Denis Servais, le président de la

fédération. «Par tradition, Baseball-Québec respecte le souhait de ses membres», précise-t-il sans toutefois en donner l'assurance à 100%.

Et les Alouettes et les Diamants de Québec ont voté contre la question d'un membre du comité du plan d'excellence: êtes-vous pour ou contre les joueurs de 22 ans? Pourquoi?

«Selon moi, il faudrait prendre au moins un an pour étudier la question. Nous avons voté dans le sens de la majorité car ça n'aurait pas été juste pour les équipes qui ont échangé leurs 21 ans en retour de jeunes espoirs de 17 ou 18 ans il y a quelques mois à peine»,

souligne Martin Pouliot, l'entraîneur-chef champion de la saison 1995.

Pouliot n'aurait pas fait de dépression si le vote avait été différent. D'un côté, la présence des 22 ans aurait facilité le passage de certains joueurs de 17 et 18 ans dans le nouveau circuit Sélect (17-18 ans). De l'autre, ces mêmes jeunes auront maintenant la chance d'évoluer plus souvent avec le départ des 21 ans de cette saison.

À Charlesbourg, trois joueurs viennent donc de terminer leur carrière junior, soit Carl Boissonneault, David Lima et Éric Mailoux. À Québec, on en compte plusieurs, dont Joey Alvin Huard, Stéphane Angers, Christian Chénard et Patrick Ruel.

Par ailleurs, quelques fusions devraient avoir lieu au cours des prochaines dans la LBMJ à la suite de cette décision. À Montréal, ça négocie beaucoup. À Sherbrooke et Drummondville aussi. Même chose à Jonquière. «La réunion du 4 novembre promet d'être intéressante à plus d'un niveau», d'estimer Jean-

EN BREF

Bassen blessé

L'ex-Nordique Bob Bassen, à qui les Stars de Dallas ont offert quatre millions \$ pour quatre ans, sera absent du jeu pour au moins quatre semaines et possiblement jusqu'à six mois à cause d'une blessure au genou droit. Une opération arthroscopique va déterminer la gravité de la blessure et la durée approximative de la convalescence. Cette blessure à Bassen a amené les Stars à faire l'acquisition de Guy Carbonneau, en retour de Paul Broten. L'ex-capitaine du Canadien remplacera Bassen sur le trio défensif. (AP)

conservé une moyenne de .516 (16 en 31) au cours de la dernière semaine du calendrier régulier avec trois doubles et un triple. Il a marqué neuf points et a conservé une moyenne de puissance de .871. Grace a devancé au scrutin Craig Biggio, des Astros de Houston, et les lanceurs Jason Isringhausen, des Mets de New York, et Trevor Hoffman, des Padres de San Diego. (AP)

McIntyre et Aucoin retranchés

La recrue Scott Walker a été préféré à John McIntyre pour pivoter le trio défensif des Canucks de Vancouver avec des ailiers comme Tim Hunter, Gino Odjick, Alek Stojanov et Jim Sandlak. McIntyre a pris le chemin de la filiale de Syracuse hier en compagnie du défenseur Adrian Aucoin. Les Canucks ont 25 joueurs dans leur formation, un de plus que permis. (PC)

Joseph à l'entraînement

Le joueur autonome Curtis Joseph va recommencer à s'entraîner avec les Oilers d'Edmonton aujourd'hui. Joseph a abouti à Edmonton après que les Blues de St.Louis aient engagé Shayne Corson. On s'attend à ce qu'il soit échangé depuis que les Oilers ont consenti un contrat d'un an d'une valeur de trois millions \$ au gardien Bill Ranford. (PC)

Bourassa joue 77

Jocelyne Bourassa a joué une première ronde de 77, cinq au-dessus de la normale, lors de la première des deux rondes du tournoi de golf des Légendes, qui est présenté en banlieue d'Atlanta. Bourassa, directrice de la classique DuMaurier, dispute un premier tournoi après une absence de 16 ans. La meneuse après cette première journée est Gloria Ehret, qui a remis une carte de 69, deux coups de mieux que Shelley Hamlin et trois coups devant Kathy Postlewait. Le tournoi est réservé aux joueuses de 45 ans et plus. (PC)

Aikman incertain pour dimanche

Toujours claudiquant, le mollet de sa jambe droite enflé, Troy Aikman n'aime pas beaucoup ses chances d'affronter les Packers de Green Bay dimanche. «Je pensais que c'était l'année où j'allais éviter une blessure bizarre, mais de toute évidence ce n'est pas le cas», a déclaré hier le quart-arrière des Cowboys de Dallas. «Je suis juste content que ça ne soit pas plus sérieux. J'ai eu un muscle étiré derrière la cuisse et j'ai raté deux semaines, mais j'espère ne pas être absent aussi longtemps cette année». Aikman est tombé sans avoir été touché au premier quart du match que les Cowboys ont échappé 27-23 face aux Redskins de Washington dimanche. (AP)

Pas de retraite pour Mansell

Le Britannique Nigel Mansell, ancien champion du monde de Formule Un, n'est pas décidé à prendre sa retraite. Réduit au rôle de spectateur dans les stands pendant la majeure partie de la saison, à la suite de ses difficultés avec l'écurie McLaren, Mansell, 41 ans, espère bien reprendre un volant l'année prochaine. «Je déciderai dans deux ou trois semaines si j'accepte un emploi à plein temps en 1996, mais je n'ai pas l'intention de faire de la figuration, que ce soit en Formule Un ou de l'autre côté de l'Atlantique (en Indycar)», a dit le Britannique. (REUTER)

Joueur de la semaine

Le joueur de premier but Mark Grace, des Cubs de Chicago, qui a claqué deux circuits et produit neuf points, a été choisi le joueur de la semaine dans la Ligue nationale de baseball. Grace a